

LA CRAZY RUN

13 DECEMBRE 2025

Art. 1 PRESENTATION

- CREASPORTS ORGANISATION organise dans le cadre des Hyères Running Days l'animation dénommée « **LA CRAZY RUN** »

Art. 2 LIEU

PORTE DE HYERES – Départ 15h

7km

Art. 3 CONCEPT

Nouvelle épreuve la **CRAZY RUN**

Epreuve limitée à 1000 dossards

Epreuve festive avec tous les coureurs déguisés, ambiance Dj dès le départ.

Sur le parcours 4 stands d'animation avec Orchestre et Dj, dégustation de bières locales, vin du territoire et autres boissons alcoolisées.

La Crazy Run c'est la fête avant tout, venez entre amis, collègues de bureau, famille.... Cela va être le feu!

Parcours plat bord de mer mais avec quelques surprises...

Présence du DJ JAY STYLE (radio NRJ), DJ Suisse mondialement connu, il ambiancera votre arrivée et se produira de 17h00 à 18h30

Attention: Sur le parcours vous pourrez déguster des bières et vin du territoire et autres boissons alcoolisées, ce sont des dégustations. Nous vous prions de respecter ce point. L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

Art. 4 ASSURANCE

- Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et des pratiquants.
- Les licenciés de la Fédération Française d'athlétisme bénéficient des garanties accordées par leur licence. Nous incitons les autres participants de souscrire à une assurance individuelle.

Art. 5 SECURITE

- Les parcours sont sécurisés par des organisateurs. Un service de secours avec des médecins sera présent sur le tracé.

Art. 6 RESPONSABILITE

- Les épreuves sont ouvertes à tous à partir de 18 ans
- Pas besoin de certificat médical ou licence, ce n'est pas une compétition, il n'y a pas de classement et pas de chronométrage. Chaque participant atteste personnellement être en condition physique nécessaire pour participer à la Crazy Run de 7km.

Art. 7 MODALITES D'INSCRIPTIONS

- FRAIS D'INSCRIPTIONS :

26€/participant pour les 500 premiers engagés

30€/participant pour les suivants dans la limite des dossards disponibles. (1000)

Tee shirt pour tous les engagés, Médailles à l'arrivée.

INSCRIPTIONS UNIQUEMENT EN LIGNE SUR LE SITE : Chronosports.fr

Option déguisements: Vous n'avez pas de déguisements, nous vous proposons des tenues de mères Noël et pères Noël complètes à 10€.

Mères Noël: Robe, Capeline, Bonnet et Ceinture

Pères Noël: Bonnet, Barbe, manteau, ceinture, pantalon

Toutes les épreuves payantes du programme de HYERES RUNNING DAYS sont en partenariat avec des associations Caritatives locales.

RETRAIT DES DOSSARDS : Samedi 13 décembre de 12h à 14h 45 (Port de Hyères)

Art. 8 DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou

associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse et si possible numéro de course et de dossard.

Chaque participant autorise expressément l'organisateur ainsi que les partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous les supports y compris internet, les documents publicitaires et promotionnels liés à la CRAZY RUN des Hyères Running Days, dans le monde entier et pour une durée de 30 ans, les règlements, les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Art. 9 ANNULATION

Non-participation:

Vous avez la possibilité de prendre une assurance annulation individuelle au moment de votre engagement.

Ce supplément vous permettra d'être remboursée en cas d'annulation.

Voir condition de l'assureur.

Sans cette prise d'assurance de votre part pas de remboursement possible.

En cas de mauvais temps, les horaires pourraient être modifiés voir reporté si c'est possible au 14 décembre.

Si la météo ne le permet pas, l'organisation ne remboursera pas les engagements, ils couvriront les frais d'organisation engagés et le reste à l'association caritative partenaire.

Art. 10 ENGAGEMENT

Tout(e) concurrent(e) qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepte dans son intégralité.